

## Activités sociales et culturelles nationales : les nouveautés 2011 !

La CNGASC a réussi à trouver une voix... avec 4 organisations syndicales (CFE-CGC, UNSA, CFTC et FO).

### **Simplification des dotations mais pas de restriction budgétaire !**



La CNGASC a revu et voté les dotations enfants et agents pour l'année 2011.

**Un changement radical ? NON**, mais plus de flexibilité et surtout qu'un maximum d'enfants de -18 ans puissent profiter de la CNGASC (enfants à charge fiscalement de -18 ans)

**Une diminution de la dotation enfant ? NON**, mais une liberté de choix d'utilisation de la dotation et un droit de tirage unique.



### **Les évolutions.**

#### **Les enfants**

- Un montant minimum garanti de **310 euros** pour tous les enfants de -18 ans. Ce montant pourra monter à **360 euros** si le foyer fiscal ne dépasse pas 40.000 euros pour l'année 2010.
- De plus, les C.E. seront en capacité d'offrir une ou plusieurs prestation(s) destinée(s) aux enfants, grâce à un complément de la CNGASC.

**Le montant de la dotation globale enfant ne diminue pas, elle bénéficie à tous les enfants.**

- **La CNGASC reconduit la prestation Enfant handicapé scolarisé dans les mêmes conditions (148 euros / mois)**

#### **Les agents**

**La dotation agent sera de 170 euros** (conditions d'attribution à venir).

#### **L'aide sociale**

**La CNGASC reconduit les demandes de don ou prêt pour 2011** (les conditions vont évoluer).

#### **L'habitat**

Votée dans ses grands principes, **une aide sous forme de prêt pour l'amélioration de l'habitat** sera mise en place après l'approbation des comptes 2010.

